

vingt Plaine Lagny

REUNION MENSUELLE DU 7 juillet 2025 - 19H – 22H

44 rue des Maraîchers

Présent.es :

Habitants tes : A. BERBATI, S. DOREMUS, S. FIKRI, M. GASSAMA, A. GOUMI, J. GUILLAMOT, J.-Ph. GUILLIN, A. KOUYATE, D. LECOMTE, M.-P. MASSÉ, J.-L. MARTIN, F. MOUSSEAU, M. PERRONE SANTOS, L. PRAT, A. SOUMARE, Ph. VASSEUX.

Mairie : O. AKZOUM (Cabinet Maire), S. FERRIERE (PM), Marine (Référente PM), L. MOYÉ (PDL), L. SARKECHIK (Cabinet Maire).

Excusé.ées : M. BRAUN, R.MHOUMADI, J. THÉBAULT

Tour de table de présentation

1. Demande de Carine EKON - Adjointe au Maire en charge des Commerces

Dans la continuité des échanges avec le Conseil de Quartier, la Mairie entreprendra une visite ciblée des commerces les moins respectueux des règles concernant la propreté et les terrasses. Le Conseil de Quartier communique le nom de trois enseignes commerciales non respectueuses des conditions d'installation de terrasses, nuisances sonores, gestion des déchets.

2. Présentation de la Référente de la police Municipale du Quartier Plaine Lagny

Les référentes et référents de quartier – sont des agents de la police municipale déployés depuis le 20 mars 2025 qui exercent les missions suivantes :

- **Prévention**, le dialogue et la médiation : au plus proche des jeunes et personnes vulnérables.
- **Sécurisation** : en assurant une présence visible et rassurante dans l'espace public.
- **Verbalisation** : en poursuivant la lutte contre toutes les incivilités (jets de mégots, dépôts sauvages, nuisances sonores, sécurité routière, stationnement sauvage) ...

Les référent-es de quartier ont donc vocation à mieux connaître la vie du quartier, d'être à l'écoute des riverains, commerçants, des associations et usagers, et d'instaurer une relation de confiance par une hyper-proximité (îlotage), bref « d'aller vers » pour collecter les informations et « de constater ».

La Référente pour notre quartier est cheffe de brigade, connaît le 20^e arrondissement depuis de nombreuses années, et s'engage à participer au Conseil de Quartier chaque fois que nécessaire.

Pour information, il y a une réunion de coordination tous les 15 jours avec la Police Nationale, permettant de lancer des missions spécifiques, notamment à partir des remontées d'informations et signalements issues des appels au 3975 et des mails envoyés à écoute20.

La PM (Police Municipale) ne traite pas des affaires « criminelles » (vente de produits illicites, prostitution) ou qui relèvent des douanes.

Pour mémoire, pour dresser un procès-verbal, la PM doit constater le fait délictuel en uniforme.

Un long échange a lieu pour rappeler les problèmes récurrents.

Nuisances sonores :

- Stade rue de la Plaine : grâce à l'augmentation du passage des patrouilles en particulier au moment de la fermeture, la situation s'améliore un peu, mais les nuisances demeurent. Nous attendons toujours le déplacement de la borne de paiement de stationnement, la surélévation des clôtures.

- Rue de Lagny : la vente d'alcool par l'épicerie ouverte toute la nuit au N°34 avec individus qui s'alcoolisent, complété d'un point de deal, entre le 34-36 avec regroupement d'une dizaine d'individus jusqu'à 2 heures du matin jusqu'à la façade du -Printemps- (consommation de gaz hilarant).

Nuisances jusqu'à 2 heures et plus avec le bar restaurant le Mathurin à l'angle rue de Lagny rue des Maraîchers, idem pour le comptoir du poulet rue de Lagny.

- Bois de Charonne : après les heures de fermeture (souvent vers 22h) plusieurs groupes d'individus viennent faire la fête dans la zone « Plaine ». La multiplication des patrouilles a permis de réduire le nombre de signalements, mais il y a 8 jours, un groupe est venu faire du bruit à 2 h du matin. La PM confirme le fonctionnement (depuis peu) des caméras qui sont sous la responsabilité de la DEVE (Direction des espaces vert et de l'environnement).

Quelles mesures la Mairie compte prendre pour lutter contre ces nuisances dont les premiers touchés sont les riverains à proximité immédiate qui sont obligés de fermer leur fenêtre pour dormir alors qu'il fait très chaud ?

La clôture entre le bois de Charonne et le jardin de la gare de Charonne, enlevée à la demande de la Ville de Paris, était le seul moyen pour limiter les intrusions, et même si nous comprenons l'intérêt d'avoir un espace ouvert en journée, ne faut-il pas envisager une nouvelle clôture, puisque l'intrusion dans le jardin de la Gare de Charonne est très facile.

LA PM pourrait-elle envisager de commencer, parfois, sa patrouille par le Jardin de la Gare de Charonne, car en arrivant par le 103 en véhicule phares allumés, les intrus ont le temps de se cacher.

-Secteur Cristino Garcia : regroupement d'individus qui se shootent au gaz hilarant dans des véhicules.

Ventes illicites :

- Rue de la plaine : salon de massage à contrôler.

- Sortie du Métro Buzenval : nouveau réseau de vendeurs de cigarettes à la sauvette à partir de 19h.

Terrasses :

Le règlement est consultable sur Internet: [Terrasses et étaalages - Ville de Paris](#)

Pour mémoire : les terrasses pérennes « annuelles » font l'objet d'une convention individuelle avec chaque commerçant avec la possibilité d'ouvrir jusqu'à 2 h du matin, les terrasses « estivales » font l'objet d'un règlement unique (surface, horaires, cahier des charges). Les commerçants ont l'obligation d'afficher leur autorisation. Il appartient aux commerçants de faire limiter les nuisances sonores à leurs clients en terrasse.

Les terrasses qui ne respectent pas les règlements (hygiène, poubelles, autorisations...)

- 3 rue de Lagny - Angle rue de Lagny et rue des Pyrénées - Angle de la Rue de Lagny et de la rue des Maraîchers - 97 rue d'Avron - 60 rue des Pyrénées ;
- 102 Rue d'Avron (a déjà reçu de PV),
- Les bars à chicha rue des Maraîchers, bd Davout (odeurs sur le trottoir à partir de 17h)
- Stationnement gênant des scooters, souvent après 18h au 42 rue des Pyrénées (plaques masquées).

Incivilités :

Mégots devant l'entrée piéton du centre de la RATP rue de Lagny et regroupement à la pause des salariés RATP qui gêne le passage des piétons. Un courrier du Maire au Directeur du Centre serait la bienvenue pour rappeler les règles.

Protection de l'entrée du Ministère de l'Intérieur :

Ne serait-il pas temps de remplacer les blocs de béton devant le ministère de l'Intérieur par du mobilier urbain ?

Rappel des modalités de signalements :

Pour toutes les nuisances relevant de la Police Municipale appeler le 3975 (après 18h taper le 3 pour tapage nocturne pour être mis en relation avec un Agent), il y a toujours un délai entre l'appel et la transmission du signalement vers la patrouille la plus proche auquel s'ajoute le délai pour arriver sur place, suivant l'heure et les priorités à traiter.

- Un tapage nocturne peut également être traité par la Police Nationale en faisant le 17 (mais il ne sera pas obligatoirement prioritaire)

- Sans urgence, adresser un mail à ecoute20@interieur.gouv.fr pour faire un signalement en précisant la date, l'heure, l'adresse, en joignant une photo au format .pdf.
Vous pouvez préciser le cas échéant que vous tenez à disposition une vidéo.

Il est recommandé que plusieurs voisins se relaient pour faire les signalements ou les appels pour un même fait, et il est indispensable de répéter cette action (le cumul des alertes fait monter d'un cran le niveau de priorité et permet un suivi ciblé de la nuisance signalée).

Le Conseil de Quartier Plaine Lagny remercie chaleureusement la Police Municipale pour son engagement.

3. Retour - Fête de Quartier PAGA

L'atelier de la Graphiste KASHINK a bien fonctionné. Le Conseil de Quartier espérait que cette artiste renommée attirerait plus d'habitants.es de la totalité du secteur Plaine Lagny, tout comme l'initiation aux danses africaine par l'association AIBA, ce qui n'a pas été le cas. Cette fête de quartier reste fréquentée principalement par les résidents de proximité.

Comme pour les années précédentes, la communication a-t-elle été insuffisante ou mal ciblée ?

4. Retour - Nocturbaines

Les spectacles de théâtre de rue se sont déroulés au Square Sarah Bernhardt.

5. Concours Photos

Il est convenu de faire une demande conjointe avec le Conseil de Quartier Père Lachaise la Réunion pour obtenir l'autorisation d'affichage des photos gagnantes sur la voie publique (Square Sarah Bernhardt pour Plaine Lagny).

Un compte sur les réseaux sociaux sera créé pour pouvoir communiquer sur ce concours.

Des affiches et des flyers seront distribuer.

Il appartient à chacun de faire la promotion par du bouche à oreille pour que le plus grand nombre y participe.

6. Suivi du Bois de Charonne.

L'attention de la Mairie a été attiré sur l'état des végétaux dont certains sont desséchés et demandé comment s'effectuait l'arrosage, car depuis avril c'est au service des espaces verts qui doit faire l'entretien.

Réponse de la Mairie, la DEVE a confirmé que nos services territorialisés avaient repris en charge la propreté du bois ; mais l'entretien horticole est encore sous « garantie » entretien de l'entreprise étant intervenue lors de l'aménagement du parc. Nous avons donc informé la DEVE centrale qui est justement en lien avec l'entreprise, et je pourrai revenir vers vous lorsque j'aurai des nouvelles de leur côté.

7. Vote pour les Livres destinés aux CP.

Le bilan de la commission culture, fait apparaître que deux écoles font preuve d'un réel engagement : Maryse Hilsz et Pyrénées.

Le conseil de quartier décide de poursuivre l'opération -envoi de livres de L'École des Loisirs- aux CP (cours préparatoire) de ces deux écoles, dont les corps enseignants a fait preuve d'un véritable

investissement à travers cette distribution financée par le conseil de quartier Plaine Lagny. Les livres restent la propriété des enfants.

Un budget prévisionnel de 2500€ est voté à l'unanimité.

8. Retour sur la Commission du Budget Participatif.

Ce budget représente 5% du budget de la Ville de Paris avec une priorité aux quartiers populaires.

Sont soumis au vote des citoyens les projets qui relèvent des thèmes suivants :

Accessibilité – Culture – Alimentation durable – Vie associative – Espace vert – Écoles – Patrimoine – Jeunesse et Sports – Propreté de l'Eau – Attractivité et Emploi – Résilience Urbaine – Solidarité – Famille et petite Enfance.

Les demandes doivent correspondre à des catalogues ou opérations qui font l'objet d'un marché public avec la Ville de PARIS, de la validation des services techniques de la ville et des souhaits des maires.

9. Présence du Conseil de Quartier Plaine Lagny au Forum des Associations.

Compte tenu des expériences passées, le Conseil de Quartier Plaine Lagny ne sera pas présent au Forum des Associations.

10. Commissions Sécurité Hygiène.

La plupart des points récurrents ont été abordés dans l'échange avec la PM.

Une habitante a été agressée verbalement pour avoir interpellé une conductrice en infraction du code de la route.

Un commissaire de justice (huissier) a été séquestré par des copropriétaires rue Philidor avant de pouvoir s'échapper et porter plainte.

La prochaine réunion du Conseil de Quartier pour cause de rentrée scolaire se déroulera le :

Lundi 8 Septembre 2025 - 19h - 44 Rue des Maraîchers

